Terroir de Caux
Communauté de Communes

NOTICE POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION ANNUELLE ET EXCEPTIONNELLE

Le formulaire de demandes de subvention annuelle et exceptionnelle est exclusivement destiné aux associations ou clubs sportifs.

La subvention sera versée uniquement après la réalisation effective de la manifestation.

En déposant ce dossier, l'association s'engage à utiliser la subvention uniquement pour le projet présenté et à informer le financeur de tout changement important.

Pour que votre demande soit recevable, le dossier doit être transmis complet **avant le 15 mai**, de chaque année, à l'adresse suivante : **mridel@terroirdecaux.net**

Mode d'attribution de la subvention :

- L'éligibilité du projet ne signifie pas l'octroi systématique d'une subvention.
- Les dossiers reçus pourront être accompagnés dans la limite des crédits budgétaires.
- L'évènement doit être organisé au minimum à 75% sur le territoire.
- Taux de participation de 15% du budget de la manifestation avec un montant minimum de subvention à 250 € plafonné à 1 000 € maximum.
- Date de dépôt des dossiers au plus tard le 15 mai de chaque année.

PIÈCES À FOURNIR

- Le formulaire de demande de manifestations annuelles ou exceptionnelles.
- Budget prévisionnel détaillé de l'action (budget équilibré, dépenses, recettes, trésorerie, les subventions doivent apparaitre clairement dans les recettes).
- Relevé d'identité bancaire.

DEMANDE DE SUBVENTION SPORTIVE MANIFESTATION ANNUELLE OU EXCEPTIONNELLE

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :

Sport pratiqué :

Nom du Président :

Adresse :

Nom et coordonnées de la personne à contacter :

Mail :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

Date de la demande :

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

DESCRIPTION DE L'ACTION :

Expliquez simplement le nom du projet, pourquoi vous le mettez en place, à qui il s'adresse. Merci de précisez les personnes impliquées (bénévoles, salariés, partenaires...).

Montant demandé :